renouvellement du comité bénéficient également de cette protection pendant les six premiers mois suivant l'expiration de leur mandat ou la disparition de l'institution.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Soc., 15 mai 2019, nº 17-28.547 (P) [ ECLI:FR:CCASS:2019:SO00785 ]

service-public.fr

> Licenciement : protection du représentant du personnel : Durée de la protection (membre élu de la délégation du personnel du CSE, titulaire ou suppléant ou d'un représentant syndical au CSF

Sous-section 2 : Salarié ayant demandé l'organisation des élections.

L'autorisation de licenciement est requise, pendant une durée de six mois, pour le salarié ayant demandé à l'employeur d'organiser les élections au comité social et économique ou d'accepter d'organiser ces élections. Cette durée court à compter de l'envoi à l'employeur de la lettre recommandée par laquelle une organisation syndicale a, la première, demandé ou accepté qu'il soit procédé à des élections.

Cette protection ne bénéficie qu'à un seul salarié par organisation syndicale ainsi qu'au premier salarié, non mandaté par une organisation syndicale, qui a demandé l'organisation des élections.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Soc., 21 septembre 2022, nº 21-13.552, (B) ( [ECLI:FR:CCASS:2022:SO00963]

service-public.fr

> Licenciement : protection du représentant du personnel : Durée de la protection (salarié avant demandé à l'employeur d'organiser les élections au CSE ou d'accepter d'organiser ces

Sous-section 3 : Candidat aux fonctions de membre élu de la délégation du personnel du comité social et économique

2411-7 Orrinnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 2

L'autorisation de licenciement est requise pendant six mois pour le candidat, au premier ou au deuxième tour, aux fonctions de membre élu de la délégation du personnel du comité social et économique, à partir de la publication des candidatures. La durée de six mois court à partir de l'envoi par lettre recommandée de la candidature à l'employeur.

Cette autorisation est également requise lorsque la lettre du syndicat notifiant à l'employeur la candidature aux fonctions de membre élu à la délégation du personnel du comité social et économique a été reçue par l'employeur ou lorsque le salarié a fait la preuve que l'employeur a eu connaissance de l'imminence de sa candidature avant que le candidat ait été convoqué à l'entretien préalable au licenciement.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Soc., 3 octobre 2018, nº 16-19.836 (P) [ ECLI:FR:CCASS:2018:S001388 ]

service-public.fr

> Licenciement : protection du représentant du personnel : Durée de la protection (candidat, au premier ou au deuxième tour, aux fonctions de membre élu de la délégation du personnel du CSE, à partir de la publication des candidatures)

Section 4 : Licenciement d'un représentant de proximité

Sous-section 1 : Représentant et ancien représentant de proximité

■ Legif. ■ Plan 

Jp.C.Cass. 

Jp.Appel 

Jp.Admin. 

Juricaf

Le licenciement d'un représentant de proximité ne peut intervenir qu'après autorisation de l'inspecteur du travail.

n.461 Code du travail